

RESSOURCE PRATIQUE · ISO 45001:2018 · SECTEUR SERVICES & BUREAUX

Checklist d'audit de certification ISO 45001 — Services & Bureaux

Un outil d'auto-évaluation, clause par clause, pour préparer votre audit de certification ISO 45001 en tenant compte des risques propres aux métiers de services et de bureau : troubles musculo-squelettiques liés aux écrans et risques psychosociaux.

COMMENT UTILISER CETTE CHECKLIST

Pour chaque question, évaluez votre niveau de préparation réel, avec les responsables HSE et les représentants des travailleurs concernés. Cette auto-évaluation ne remplace pas un audit de certification : elle vous permet d'identifier, en amont, les points forts et les zones qui nécessitent encore un travail de mise en conformité.

OUI

Vous êtes en mesure de démontrer ce point avec des preuves documentées.

PARTIELLEMENT

Le point existe mais nécessite d'être renforcé, formalisé ou complété.

PAS ENCORE

Le point n'est pas encore traité ; un plan d'action est à prévoir.

CLAUSE 4 — CONTEXTE DE L'ORGANISME

Dans les métiers de services et de bureau, le contexte SST est souvent sous-estimé : il est marqué par le travail prolongé sur écran, la sédentarité et l'exposition aux risques psychosociaux.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE DÉTERMINÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les enjeux externes propres au secteur : réglementation sur le travail sur écran, évolution des attentes en matière de qualité de vie au travail ?			
les enjeux internes : charge de travail, organisation du télétravail éventuel, aménagement des postes ?			
les parties intéressées pertinentes : collaborateurs de bureau, encadrement, médecine du travail ?			
les besoins et attentes de ces parties intéressées en matière de sécurité et de santé au travail ?			

LE DOMAINE D'APPLICATION DU SMS COUVRE-T-IL CLAIREMENT	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
l'ensemble des sites et modes d'organisation du travail concernés, y compris le télétravail le cas échéant ?			
les prestataires intervenant dans les locaux (nettoyage, maintenance) ?			

CLAUSE 5 — LEADERSHIP ET PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

La direction doit porter un engagement visible sur la prévention des troubles musculo-squelettiques liés aux écrans et sur la prévention des risques psychosociaux, souvent négligés en environnement de bureau.

LA DIRECTION GÉNÉRALE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
assume-t-elle la responsabilité de la prévention des TMS liés au travail sur écran et des risques psychosociaux ?			
a-t-elle établi une politique SST couvrant l'ergonomie des postes de bureau et la charge de travail ?			
s'assure-t-elle que les ressources nécessaires (mobilier ergonomique, aménagement des horaires) sont disponibles ?			
protège-t-elle les collaborateurs de toute forme de représailles lorsqu'ils signalent un danger ou une surcharge ?			

L'ENTREPRISE A-T-ELLE MIS EN PLACE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
un processus de consultation des collaborateurs sur les risques liés à leur poste de travail ?			
un dispositif d'écoute pour les situations de mal-être ou de surcharge professionnelle ?			

CLAUSE 6 — PLANIFICATION

La planification doit identifier de façon proactive les dangers liés au travail prolongé sur écran, à la sédentarité et aux risques psychosociaux.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE IDENTIFIÉ ET ÉVALUÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les risques de troubles musculo-squelettiques liés au travail prolongé sur écran ?			
les risques psychosociaux liés à la charge de travail, aux délais et aux relations professionnelles ?			
les risques liés à la sédentarité prolongée en poste de bureau ?			
les risques spécifiques liés au télétravail, le cas échéant (isolement, ergonomie du poste à domicile) ?			

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
déterminé les exigences légales applicables au travail sur écran et à la prévention des risques psychosociaux ?			
défini des objectifs SST mesurables incluant le bien-être au travail ?			

CLAUSE 7 — SUPPORT

Le support couvre l'ergonomie des postes de bureau, l'aménagement des espaces de travail, et la sensibilisation aux risques psychosociaux.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les postes de travail sur écran sont-ils aménagés selon des principes ergonomiques (siège, écran, éclairage) ?			
l'organisation du travail prévoit-elle des pauses régulières pour limiter la sédentarité prolongée ?			
l'encadrement est-il sensibilisé à la détection des signes de surcharge ou de mal-être chez les collaborateurs ?			
les collaborateurs sont-ils informés des bonnes pratiques d'ergonomie et de gestion de la charge de travail ?			

CLAUSE 8 — RÉALISATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

C'est la clause la plus dense : application de la hiérarchie des mesures de prévention pour les TMS et les RPS, gestion de la charge de travail, préparation aux situations d'urgence bureau.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE MIS EN PLACE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
une application de la hiérarchie des mesures de prévention pour les TMS liés au poste de bureau ?			
un suivi de la charge de travail permettant de détecter et traiter les situations de surcharge ?			
une procédure de prévention et de traitement des situations de risques psychosociaux signalées ?			
un plan de réponse aux situations d'urgence propres aux locaux de bureau (incendie, évacuation, malaise) ?			
un cadre clair pour le télétravail intégrant les enjeux d'ergonomie et d'isolement, le cas échéant ?			

CLAUSE 9 — ÉVALUATION DES PERFORMANCES

L'évaluation des performances doit intégrer les indicateurs SST spécifiques au bien-être au travail, souvent négligés dans les environnements de bureau.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les indicateurs SST (absentéisme, TMS déclarés, signalements de risques psychosociaux) sont-ils suivis et analysés ?			
des enquêtes ou audits internes sur le climat social et l'ergonomie des postes sont-ils réalisés ?			
la revue de direction intègre-t-elle un bilan des risques psychosociaux et des actions engagées ?			
les résultats de la surveillance SST sont-ils communiqués aux collaborateurs ?			

CLAUSE 10 — AMÉLIORATION

L'amélioration continue dans les services et bureaux se mesure à la réduction durable des TMS liés aux écrans et à l'amélioration du climat social.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
chaque situation de risque psychosocial signalée fait-elle l'objet d'une analyse et d'une action corrective documentée ?			
les causes racines des TMS ou des tensions signalées sont-elles analysées avec la participation des collaborateurs ?			
l'entreprise recherche-t-elle activement des opportunités d'amélioration de l'ergonomie et du bien-être au travail ?			

VOTRE PROCHAINE ÉTAPE

Le résultat de cette auto-évaluation vous oriente vers l'une des situations suivantes.

Majorité de OUI

Votre système est globalement prêt. Un audit à blanc ciblé permettra de sécuriser les derniers points avant la certification.

Majorité de PARTIELLEMENT

Les fondations existent mais doivent être structurées et documentées. Un accompagnement resserré permet de combler ces écarts rapidement.

Majorité de PAS ENCORE

Une mise à niveau complète du système est nécessaire avant d'envisager un audit de certification. Un diagnostic initial est recommandé.

Besoin d'un accompagnement ISO 45001 pour votre entreprise de services ou vos bureaux ?

Agilion Quality accompagne les entreprises marocaines dans la mise en place de leur système de management de la santé et de la sécurité au travail, du diagnostic initial jusqu'à l'obtention du certificat, avec un engagement de résultat et une mobilisation possible des subventions étatiques (OFPPT, GIAC, Maroc PME).

W. agilionquality.com **E.** contact@agilionquality.com **T.** +212 (0) 620 55 97 20

4ème Étage – Bureau N°12, Bd 11 Janvier, 2 Rue Essanaoubar, Casablanca 20130

À PROPOS D'AGILION QUALITY

Agilion Quality SARL AU est un cabinet de conseil basé à Casablanca, spécialisé dans l'accompagnement à la certification ISO, la mise en place de systèmes de management intégrés (SMI), les accréditations réglementaires et sectorielles et la mobilisation de subventions publiques pour le financement des démarches qualité et sécurité.